



Resultat de tribunal Prud'homme

Par **berend**, le **31/08/2014** à **11:12**

qu'es qu'il passe après l'envoi de conclusion au prud'homme, combien de temps pour recevoir le résultat de prud'homme, je attend déjà plus que 5 mois et pas de nouvelle. que doit je faire maintenant
je attend de etre payé par mon patron mais pas de nouvelle depuis l'envoy de conclusion au siege prud'homme

Par **P.M.**, le **31/08/2014** à **18:04**

Bonjour tout d'abord,
Pour que vous ayez envoyé des conclusions d'abord à l'employeur, je présume qu'une date d'audience a été fixée par le Conseil de Prud'Hommes lors de l'audience de conciliation à moins que vous l'ayez saisi en référé et que vous y avez assisté...
Si l'affaire a été mise en délibéré, une date a dû être fixée...
Il faudrait que vous demandiez des informations au Greffe...